STRATÉGIE RELATIVE AUX PÊCHES AUTOCHTONES

RAPPORT ANNUEL 2006-2007

#2108329

Publié par
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Mise à jour annuelle pour 2006-2007 des statistiques et des projets de la Stratégie relative aux pêches autochtones

DFO/2009-1632
N° de cat. Fs141-2/2007
ISBN 978-1-100-50387-5

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2009

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU GÉNÉRAL DE LA STRATÉGIE RELATIVE AUX PÊCHES AUTOCHTONES 1

Ententes découlant de la SRAPA 1

Plans de pêche 2

Permis communautaires 2

PERSPECTIVE NATIONALE 3

Groupes qui ont conclu des ententes dans le cadre de la SRAPA 4

Nombre d'emplois découlant de la SRAPA – 2006-2007 5

Dépenses par région en 2006-2007 5

Programme de transfert des allocations (PTA) 6
Contexte 6
Budget national du PTA 6

RÉGION DU PACIFIQUE 7

Nombre d'ententes 7

Emploi 8

Accès à la pêche commerciale 8

Principaux projets 9
Première nation Hupacasath 9

RÉGION DU CENTRE ET DE L'ARCTIQUE 14

Plan de travail pour les projets relevant de la SRAPA – 2006-2007 14

Description des projets 15

Objectifs des projets de cogestion menés en 2006-2007 : 15

Le Great Slave Lake Advisory Committee (GSLAC) 18

Projet principal 19
Programme d'éducation sur la conservation de la population d'inconnus du Grand lac des Esclaves – Première nation Katlodeeche, Réserve de Hay River/Gouvernement du territoire d'Akaitcho 19

RÉGION DU QUÉBEC 21

Sud du Québec 21
Ententes de pêche 21
Bandes visées par le jugement Marshall 22

Nord du Québec 22
Emploi 22
Statistiques sur les pêches alimentaires 22

Acquisition ou participation financière à l'acquisition d'entreprises de pêche par le MPO 23

Principaux projets 24
Formation des pêcheurs innus 24

Avantages concrets pour les collectivités 24

RÉGIONS DES MARITIMES 25

Nombre d'ententes et emploi 25

Accès commercial 25

Principaux projets 26
Première nation de la vallée d'Annapolis 26

RÉGION DU GOLFE 28

Nombre d'ententes et emploi 28

Accès à la pêche commerciale 28
New Brunswick Aboriginal Peoples Council 28
Native Council of Prince Edward Island 29

Projet 29
Programme de capture scientifique du saumon au filet-trappe de Burnt Church ... 29

RÉGION DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR 31

Emploi 32

Accès à la pêche commerciale 32

Principaux projets **33**
Première nation Miawpukek 33
Fédération des Indiens de Terre-Neuve 34
Nation des métis du Labrador 35
Nation Innue 36
Rénovation de la cabane des gardes-pêches autochtones de la rivière Kenamu ... 37

ENJEU IMPORTANT POUR LA SAISON 2006-2007 38

Fonds autochtones pour les espèces en péril **38**

REMARQUE :

L'information contenue dans ce rapport est réputée exacte, mais n'est pas confirmée. Toute erreur ou omission est involontaire.

Aperçu général de la Stratégie relative aux pêches autochtones

La Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA) est un programme qui assure une gestion efficace des pêches autochtones, en conformité avec la décision *Sparrow*. Dans cet arrêt phare, la Cour suprême du Canada a notamment tranché que lorsqu'un groupe autochtone établit avoir le droit de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles, ce droit a préséance sur toute autre utilisation de la ressource, sous réserve des considérations relatives à la conservation.

Conformément à des ententes négociées d'une durée limitée, les groupes autochtones participent à la gestion des pêches et bénéficient d'allocations de pêche ainsi que de possibilités de développement économique. Le programme s'applique là où le ministère des Pêches et des Océans (MPO) gère la pêche et là où les revendications territoriales n'ont pas encore été réglées.

Ententes découlant de la SRAPA

Les ententes conclues dans le cadre de la SRAPA ne doivent pas porter atteinte à la position de l'une ou l'autre partie sur les droits des peuples autochtones. Ces ententes prévoient des allocations pour le poisson pouvant être pêché par le groupe autochtone en vertu d'un permis de pêche communautaire. Les allocations sont déterminées après consultation du groupe quant à ses besoins à des fins alimentaires, sociales et rituelles. On y précise les conditions à inclure dans les permis de pêche communautaire, comme les quantités, les périodes de pêche, les engins et les modes de collecte de données. On peut également y mentionner d'autres arrangements pour la cogestion de la pêche autochtone par ce groupe et par le MPO, comme l'évaluation des stocks de même que les projets de valorisation du poisson et de gestion de l'habitat. La pêche commerciale et le développement économique peuvent également être négociés dans le cadre de l'entente.

Plans de pêche

Les plans de pêche, qui constituent un volet ou une annexe d'une entente conclue dans le cadre de la SRAPA, précisent les niveaux de pêche (en chiffres) négociés et convenus à des fins alimentaires, sociales et rituelles.

On y établit les pouvoirs en matière de pêche et les contrôles exercés à cet égard par les membres désignés de la communauté. L'allocation indique les espèces et les quantités visées, les périodes de pêche et les engins à utiliser.

Permis communautaires

Le *Règlement sur les permis de pêche communautaire autochtone* prévoit les modalités de délivrance des permis aux groupes autochtones. Ces permis renferment les conditions établissant les prises par espèce, par engin, par période et par secteur de pêche, et la disposition des quantités pêchées. Les permis déterminent également les pêcheurs concernés et les exigences de déclaration. En règle générale, les conditions d'un permis communautaire découlent du plan de pêche inclus dans l'entente relevant de la SRAPA. Toutefois, lorsque le MPO ne peut conclure une entente avec une Première nation, un permis de pêche communautaire est délivré. Conformément au paragraphe 6(f) de la Politique sur la gestion de la pêche autochtone, les conditions doivent être restreintes et accorder des allocations fondées sur la dernière offre présentée par le MPO avant la fin des négociations.

Les permis de pêche communautaire sont une façon de permettre aux communautés autochtones de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles conformément aux priorités dont elles jouissent, tout en intégrant la gestion des pêches autochtones à celle de toutes les autres pêches.

Perspective nationale

En 2006-2007, la SRAPA a reçu 35 121 400 $, dont 22 431 869 $ ont été affectés aux dépenses de cogestion.

- De ce montant, 721 400 $ ont été versés au poste fonctionnement et entretien (F et E), et 9 400 000 $ au Programme de transfert des allocations (PTA) (y compris 200 000 $ en F et E).
- Au début de l'exercice, un montant de 3 100 000 $ a été transféré au Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) pour couvrir la portion des activités de la SRAPA désormais assujetties à certaines ententes du PAGRAO.
- De ce montant, une portion d'un million de dollars consistait en des fonds du PAGRAO dépensés sous l'égide de la SRAPA en 2005-2006 et devant être retournés au PAGRAO en 2006-2007.
- Un montant de 320 000 $ tiré du budget de cogestion a été versé à Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) pour la mise en œuvre du traité des Nisga'a, et un autre 230 000 $ a été transféré à AINC pour l'application du traité conclu avec l'Association des Inuits du Labrador.
- La région du Centre et de l'Arctique a retourné 15 000 $ au PAGRAO, en compensation des fonds que lui avait fournis le PAGRAO en 2005-2006.
- Un montant de 351 869 $ a été transféré de la SRAPA au PAGRAO pour couvrir l'entente conclue avec les Haïdas en vertu de la SRAPA, puisque ce groupe n'est pas passé sous la responsabilité du PAGRAO en 2006-2007, comme il était prévu.
- La région du Pacifique a versé 46 000 $ en fonds de F et E, contre le même montant en subventions et contributions (S et C) de la SRAPA.
- À la fin de l'année, un montant de 25 795,50 $ en fonds d'accès du PAGRAO a été transféré au PTA dans la région du Pacifique.
- Le Secteur des sciences de la région de Terre-Neuve-et-Labrador a financé à hauteur de 25 000 $ une modification à l'entente avec les Métis du Labrador.
- Plus tard dans l'année, 1 100 000 $ en fonds de S et C ont été transférés du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures à la SRAPA, un montant qui sera retourné au cours des deux prochains exercices.
- L'ensemble de ces opérations a porté le budget final à 33 185 064,50 $.
- Il y a eu certains mouvements de trésorerie entre le budget de cogestion et le PTA, qui ont porté les dépenses totales à 21 482 519 $ en S et C pour la cogestion et à 10 735 145,50 $ en S et C pour le PTA.

- Pour ce qui est du poste F et E, les dépenses ont totalisé 908 700 $, et il restait un solde inutilisé de 58 700 $ à fin de l'exercice.

Dans le cadre de la SRAPA, 205 ententes ont été conclues avec 231 groupes autochtones de la Colombie-Britannique, du Québec, de la région du Centre et de l'Arctique ainsi que du Canada atlantique. Certaines des Premières nations visées sont financées en vertu d'une entente établie avec un groupe de coordination, comme un conseil tribal, une régie de bassin versant ou un conseil autochtone.

Groupes qui ont conclu des ententes dans le cadre de la SRAPA

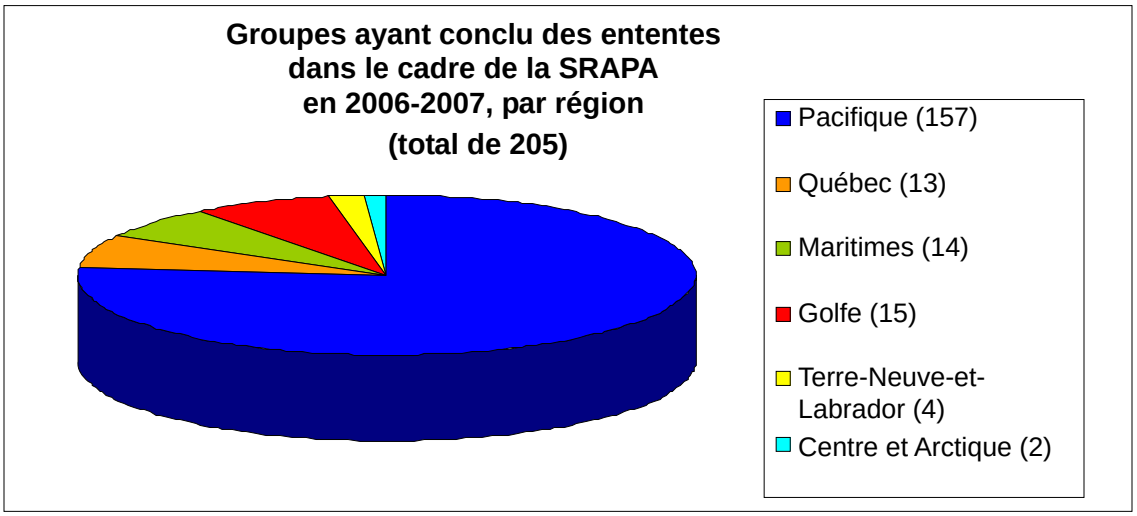

Ces ententes ont permis la création d'environ 1 776 emplois saisonniers dans des secteurs comme la transformation et les activités de contrôle et de mise en valeur des ressources. Ainsi, 118 gardes-pêches autochtones sélectionnés dans le cadre de la SRAPA ont été formés par le MPO et engagés par le groupe autochtone. Les 1 658 emplois restants ont été créés au niveau national dans le secteur de la gestion des pêches (rétablissement de l'habitat, évaluation des stocks, mise en valeur des pêches, etc.) et dans ceux de la consultation et du développement économique.

Nombre d'emplois découlant de la SRAPA – 2006-2007

RÉGION	GARDES-PÊCHES	AUTRES	TOTAL
PACIFIQUE	15	1 159	1 174
CENTRE ET ARCTIQUE	0	20	20
QUÉBEC	0	131	131
MARITIMES	36	203	239
GOLFE	37	145	182
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	30	0	30
TOTAL	**118**	**1 658**	**1 776**

Dépenses par région en 2006-2007

Région	Cogestion – S et C	Cogestion – F et E	PTA	Dépenses totales
PACIFIQUE	**14 404 869 $**	**300 000 $**	**5 833 295,50 $**	**20 538 164,50 $**
CENTRE ET ARCTIQUE	**135 000 $**	**398 400 $**	**0 $**	**533 400 $**
QUÉBEC	**910 500 $**	**160 000 $**	**3 389 150 $**	**4 459 650 $**
MARITIMES	**2 271 500 $**	**0 $**	**300 000 $**	**2 571 500 $**
GOLFE	**3 055 650 $**	**0 $**	**550 000 $**	**3 605 650 $**
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	**705 000 $**	**0 $**	**662 700 $**	**1 367 700 $**
ADMINISTRATION CENTRALE DE LA SRAPA	**0 $**	**50 300 $**	**0 $**	**50 300 $**
DÉPENSES TOTALES	**21 482 519 $**	**908 700 $**	**10 735 145,50 $**	**33 126 364,50 $**
BUDGET TOTAL	**33 185 064,50 $**		**Inutilisé**	**58 700 $**

Programme de transfert des allocations (PTA)

Contexte

En 1994, on a modifié la SRAPA pour y inclure le PTA. Ce programme aide les groupes autochtones à devenir autosuffisants en favorisant leur participation à la pêche commerciale. Le programme facilite le retrait volontaire des permis de pêche commerciale et la délivrance de nouveaux permis aux organisations autochtones admissibles, de manière telle à ne pas intensifier la pression actuelle sur la ressource. Par suite de changements apportés en 1998, une aide financière peut aussi être accordée pour l'achat de matériel, comme les bateaux ou les engins dont les groupes autochtones ont besoin pour exploiter ces permis. Seules les organisations autochtones ayant conclu des ententes de pêche avec le MPO dans le cadre de la SRAPA sont admissibles. Le but est de stimuler le développement économique des communautés autochtones et leur savoir-faire dans le domaine de la pêche.

Budget national du PTA

Comme mentionné ci-dessus, le PTA disposait d'un budget de 10 735 145,50 $ en 2006-2007. Cinquante-quatre permis ont été retirés et le MPO a procédé ou contribué à l'achat de six bateaux. En outre, divers quotas, appareils et engins ont été retirés à l'échelle nationale.

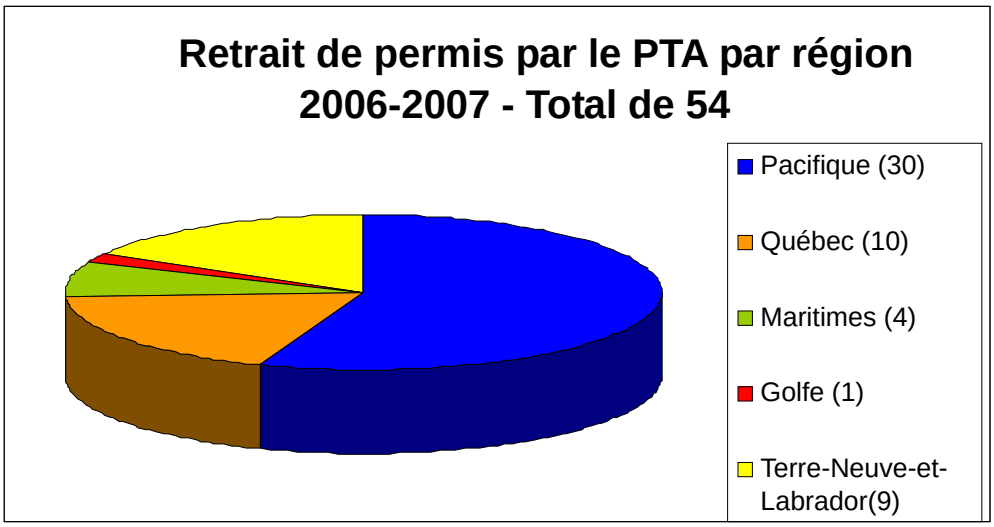

Région du Pacifique

Le budget principal initial de la région du Pacifique pour 2006-2007 était de 19 338 869 $, soit 14 338 869 $ pour la cogestion (dont 100 000 $ en F et E) et 4 700 000 $ pour le PTA (dont 200 000 $ en F et E). Cela comprenait également un montant de 351 869 $ puisé au budget du PAGRAO pour financer l'entente conclue avec la nation haïda au sujet de la SRAPA. On s'attendait à ce que ce groupe passe sous la responsabilité du PAGRAO en 2006-2007, mais il a choisi pour l'instant de demeurer sous l'égide de la SRAPA. Un montant complémentaire de 66 000 $ en S et C affectés à la cogestion a été tiré des fonds pour éventualités de l'administration centrale. Des fonds supplémentaires du PTA de l'ordre de 1 100 000 $ ont été puisés aux fonds excédentaires du Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures. Ce montant sera remboursé au cours des deux prochains exercices. 7 500 $ ont également été tirés des fonds pour éventualités de l'administration centrale, et un montant de 25 795,50 $ en fonds d'accès du PAGRAO a été transféré au PTA. Le budget total révisé pour la région du Pacifique se chiffrait donc à 20 538 164,50 $.

En 2006-2007, un montant total de 5 833 295,50 $ a été investi dans le retrait de permis, de bateaux et d'engins dans cette région en vertu du PTA. Un montant additionnel de 200 000 $ en F et E a été remis à un courtier en permis. On a dépensé 14 404 869 $ pour des ententes de cogestion, et 100 000 $ en frais de F et E ont été déboursés pour des contrats avec des Premières nations. 29 permis ont été délivrés aux Premières nations. Le permis restant sera délivré dans le cadre d'une future entente découlant de la SRAPA.

Nombre d'ententes

Les ententes suivantes ont été négociées en 2006-2007 :

Ententes de pêche globales/ententes de financement de projet	98
Modifications d'ententes	54
Ententes de pêche	2
Ententes-cadres	1
Sous-ententes d'accès	2
Total	**157**

Emploi

En 2006-2007, 15 gardes-pêches autochtones ont été engagés sur une base saisonnière en vertu d'ententes découlant de la SRAPA, et 1 159 autres personnes ont occupé des emplois saisonniers dans le cadre d'autres projets financés par les ententes. À noter que cette information se fonde sur les rapports définitifs reçus pour 2006-2007, ou sur des estimations préliminaires fournies par le groupe au début de l'exercice.

Accès à la pêche commerciale

Trente permis de pêche commerciale ont été retirés en 2006-2007 dans le cadre du PTA dans la région du Pacifique, de même qu'un certain nombre de quotas, de bateaux et d'engins. Vingt-neuf permis ont été attribués aux Premières nations; le permis restant sera alloué dans le cadre d'une future entente découlant de la SRAPA.

Les permis et quotas énumérés ci-dessous ont été acquis dans le cadre du PTA en 2006-2007

Permis	Valeur
Pêche du saumon au filet maillant	80 000 $
Pêche du saumon au filet maillant	80 000 $
Pêche du saumon au filet maillant	80 000 $
Pêche du saumon au filet maillant	80 000 $
Pêche du saumon au filet maillant	75 000 $
Pêche du saumon au filet maillant	75 000 $
Pêche du saumon au filet maillant	73 000 $
Pêche du saumon au filet maillant	80 000 $
Pêche du saumon au filet maillant	80 000 $
Pêche du saumon au filet maillant	80 000 $
Pêche du saumon au filet maillant	80 000 $
Pêche du saumon au filet maillant	80 000 $
Pêche du saumon à la senne	340 000 $
Pêche du saumon à la traîne	130 000 $
Pêche du flétan à la ligne et à l'hameçon	1 021 977 $
Pêche du flétan à la ligne et à l'hameçon	93 000 $
Pêche du flétan à la ligne et à l'hameçon	82 362 $
Pêche du flétan à la ligne et à l'hameçon	253 325 $
Pêche du flétan à la ligne et à l'hameçon	58 000 $
Pêche du sébaste à la ligne et à l'hameçon	265 000 $
Pêche du sébaste à la ligne et à l'hameçon	265 000 $
Pêche du sébaste à la ligne et à l'hameçon	265 000 $
Pêche du sébaste à la ligne et à l'hameçon	255 000 $
Pêche du sébaste à la ligne et à l'hameçon	249 000 $

Pêche du sébaste à la ligne et à l'hameçon	150 000 $
Pêche du flétan à la ligne et à l'hameçon	429 759 $
Morue charbonnière	413 152 $
Pêche du flétan à la ligne et à l'hameçon	128 000 $
Pêche du flétan à la ligne et à l'hameçon	332 500 $
Pêche du flétan à la ligne et à l'hameçon	58 320,50 $
Total	5 833 295,50 $

Principaux projets

Première nation Hupacasath

La Première nation Hupacasath, à Port Alberni, compte une population d'environ 263 personnes. La réserve principale jouxte la rivière Somass, qui se déverse dans l'inlet Alberni pour aboutir dans l'océan Pacifique via la baie Barkley, où la bande a des réserves adjacentes à des plages à myes.

La bande affirme occuper depuis des millénaires la moitié sud de la vallée de la Comox et, au cours des dernières années, elle a participé à une grande variété d'activités dans l'ensemble du « territoire traditionnel » qu'elle revendique. En 1992-1993, la bande a dirigé un programme de la SRAPA par l'entremise du Conseil tribal de Nuu-chah-nulth, et elle le fait maintenant annuellement depuis 1996-1997. Toujours depuis 1996-1997 jusqu'à aujourd'hui, en vertu d'une entente distincte conclue dans le cadre de la SRAPA, la bande exploite en deux endroits des barrières de dénombrement des saumons rouges durant la migration de fraye. Les données recueillies dans ce programme de recensement représentent pour les biologistes et les gestionnaires du MPO un apport essentiel dans la gestion annuelle des stocks de saumon rouge.

Les Hupacasath ont mis beaucoup d'énergie à élargir leurs activités dans le domaine de la pêche, en se servant du programme de la SRAPA comme d'un tremplin pour avoir accès à des fonds et à des compétences supplémentaires. La bande exploite aujourd'hui un laboratoire d'analyse des otolithes (pour déterminer l'âge des poissons) à son impressionnant nouveau complexe d'espaces à bureaux et de services de santé. Elle pratique chaque année une pêche d'intérêt économique du saumon rouge, du saumon quinnat, du saumon coho et du saumon kéta, quand la taille des stocks l'autorise, et elle a récolté à plusieurs reprises les saumons excédentaires aux besoins en géniteurs dans l'écloserie de saumon quinnat et coho du ruisseau Robertson, situé à proximité. Les fonds obtenus grâce à cette récolte de saumons excédentaires ont servi à financer des projets de restauration de l'habitat du saumon dans les bassins versants locaux. Chaque année, la bande incorpore d'importants nutriments dans la rivière Ash, un cours d'eau local, en y déposant des carcasses de saumon en des endroits bien précis.

En 2006-2007, la Première nation Hupacasath a levé quelque 1,5 million de dollars pour un projet réalisé dans le ruisseau Gracie, un tributaire du lac Sproat, afin d'y réparer les dégâts subis par cet habitat important pour l'élevage et la fraye du saumon rouge et du saumon coho. La coupe de bois avait causé de vastes glissements de terrain dans le ruisseau et ses tributaires. Le saumon a maintenant recommencé à fréquenter le secteur restauré.

Dans le cadre d'un contrat conclu avec la Division de l'évaluation des stocks du MPO, la Première nation Hupacasath a procédé au dénombrement des saumons quinnats à l'aide d'un système innovateur de caméra sous-marine.

La Première nation Hupacasath possède des intérêts majoritaires dans des terres que souhaite mettre en valeur un producteur d'agrégats de granit. La bande s'est donc associée à cette entreprise californienne pour créer et exploiter une mine à ciel ouvert sur les rives de l'inlet Alberni. Cette collaboration devrait engendrer de nombreux emplois à long terme pour la bande.

Depuis plusieurs années, un bateau de pêche expérimentale récoltait des saumons rouges de l'inlet Alberni pour fournir des données de gestion des stocks aux biologistes du MPO. On a maintenant passé un contrat avec la Première nation Hupacasath pour diriger ce programme et former les observateurs embarqués.

La Première nation Hupacasath représente un excellent exemple de groupe qui, grâce aux partenariats noués avec divers autres intervenants, a réussi à obtenir des fonds supplémentaires lui permettant de réaliser des programmes profitables à la fois à la collectivité, au MPO et à l'ensemble de la région.

Passe à poissons du lac Sproat

Compteur de poissons

Équipage du programme de pêche de la SRAPA, PN Hupacasath

À l'intérieur de l'aire de dénombrement de l'échelle à poissons

Dépôt de gros débris ligneux

Région du Centre et de l'Arctique

En 2006-2007, la région du Centre et de l'Arctique disposait au départ d'un budget annuel de 350 400 $ en F et E pour la SRAPA, et de 150 000 $ en S et C pour la cogestion. Un montant de 15 000 $ en S et C emprunté en 2005-2006 au budget du PAGRAO a été retourné au budget du PAGRAO, et un montant complémentaire de 48 000 $ en F et E a été prélevé à la réserve pour éventualités de l'administration centrale, pour un budget définitif de 533 400 $. On a affecté 398 400 $ à des contrats passés avec des Premières nations, et 135 000 $ à des ententes avec deux groupes autochtones de la région.

La plus grande partie du budget de la SRAPA a été consacrée à des projets de pêche communautaire et à la tenue de consultations avec des Premières nations, notamment pour le financement du Great Slave Lake Advisory Committee (GSLAC).

Plan de travail pour les projets relevant de la SRAPA – 2006-2007

Groupe	Projet	Date	Budget
Conseil des Métis de Hay River	Coordonnateur de la SRAPA	03/04/06 – 30/06/06	20 115,00 $
	Coordonnateur de la SRAPA	01/08/06 – 30/03/07	64 185,00 $
	Travailleur de la pêche – été	22/05/06 – 08/09/06	14 300,00 $
Première nation Katlodeeche	Travailleur de la pêche – été	01/06/06 – 06/09/06	28 115,00 $
	Projet Coney	04/10/06 – 08/10/06	8 030,00 $
Première nation Deninu Kue	Sondage auprès des pêcheurs sportifs	18/05/06 – 05/09/06	19 360,00 $
Première nation Lutsel K'e	Patrouille de surveillance du bras Est	21/06/06 – 21/09/06	37 455,00 $
	Enquête sur les prises	10/04/06 – 26/05/06	8 470,00 $
	Enquête sur les prises	05/06/06 – 31/03/07	22 000,00 $
Première nation Kaa Gee Tu	Travailleurs de la pêche – hiver	21/11/06 – 20/12/06	9 240,00 $
Bande dénée Sambaa K'e	Sondage auprès des pêcheurs sportifs	25/05/06 – 06/09/06	32 890,00 $
Fort Providence	Relevé des prises / sondage auprès des pêcheurs sportifs	06/06/06 – 07/10/06	21 340,00 $
Gouvernement du territoire d'Akaitcho	Programme d'éducation sur la conservation de l'inconnu	25/09/06 – 10/10/06	20 591,95 $

Individu			
Shawn Buckley, pêcheur commercial	Achat d'échantillons de poisson	23/02/07 – 31/03/07	3 450,00 $
Archie Buckley, pêcheur commercial	Achat d'échantillons de poisson	23/02/07 – 31/03/07	7 500 00 $
Sous-total	**16 contrats**	**953 jours**	**317 041,95 $**
Contrats de détermination de l'âge des poissons (Laura Hearing)			21 358,05 $
Consultations/Cogestion (GSLAC)			30 000,00 $
Soutien au programme (admin., déplacements, soutien contractuel, etc.			30 000,00 $
		Sous-total	**81 358,05 $**

Total	**398 400,00 $**

Description des projets

Les projets financés par la SRAPA dans les Territoires du Nord-Ouest en 2006-2007 ont permis à neuf organisations autochtones de sept collectivités de participer davantage à la gestion de la ressource. Le partenariat noué entre le PAGRAO et la SRAPA a bénéficié à la gestion halieutique en facilitant une cogestion entre les organisations autochtones et les organismes gouvernementaux, ainsi qu'en renforçant les capacités des organisations autochtones à assumer la gestion future de leurs ressources.

Objectifs des projets de cogestion menés en 2006-2007 :

- Promouvoir la cogestion en rétablissant les capacités internes des diverses organisations autochtones présentes dans le secteur.
- Évaluer les stocks de poisson qui ont une importance pour les Autochtones en menant des enquêtes sur place sur les prises des pêcheurs à la ligne et des pêches communautaires, en prélevant des échantillons pour déterminer l'âge et la croissance et en mesurant les captures par unité d'effort (CPUE).
- Mener des enquêtes au niveau communautaire pour récolter de l'information sur les prises et recueillir les connaissances traditionnelles sur les stocks et les régimes de pêche.
- Faire participer les collectivités autochtones à la recherche de solutions aux problèmes de gestion halieutique.

- Promouvoir la tenue de camps de jeunesse à thèmes scientifiques/culturels et de projets pédagogiques axés sur la conservation qui permettent de sensibiliser et d'éduquer les participants sur la gestion des pêches, et participer à de telles initiatives.

Descriptions détaillées – 2006-2007

1) Bande déné Deh Gah Gotie, Fort Providence

Digaa Enterprises Ltd

Digaa Enterprises Ltd. a obtenu un contrat pour l'embauche d'un contrôleur chargé de recueillir des statistiques sur la pêche alimentaire pratiquée par les Autochtones de Fort Providence sur le fleuve Mackenzie et la rivière Horn. Cette étude a maintenant permis à la collectivité d'accumuler neuf années de données. On a embauché la même personne afin de réaliser, pour une première année, une enquête auprès des pêcheurs sportifs itinérants. L'enquête consistait à interroger les pêcheurs à la ligne à la traverse de la route de glace et sur la rivière Horn, et à recueillir des données sur leurs prises.

2) Première nation Deninu Kue, Fort Resolution

La bande a obtenu un contrat pour embaucher un membre de la collectivité, chargé de vérifier pour une deuxième année les prises des pêcheurs sportifs sur la rivière Little Buffalo, en raison des inquiétudes suscitées par la baisse des stocks de doré jaune et de brochet.

3) Bande dénée Lutsel K'e, Lutsel K'e

Pour une neuvième année, la Première nation Lutsel K'e a embauché deux personnes pour patrouiller le bras est du Grand lac des Esclaves et vérifier les prises des pêcheurs sportifs. Elle a également effectué, pour une troisième année, une étude des pêches alimentaires autochtones qui fournit des statistiques de pêche utiles pour la gestion et l'allocation des ressources halieutiques.

4) Gouvernement du territoire d'Akaitcho

Le gouvernement Akaitcho a conclu une entente pour embaucher un photographe/plongeur chargé d'effectuer un tournage vidéo et de prendre des photographies qui serviront à la production d'un documentaire et d'une vidéo éducative sur la population d'inconnus du Grand lac des Esclaves. Les séquences vidéo illustraient les méthodes d'échantillonnage scientifique, la pêche commerciale et les camps de jeunesse, ainsi que les entrevues menées avec des aînés dans leur langue traditionnelle.

5) Bande Sambaa K'e, lac Trout

La bande a obtenu pour une sixième année consécutive un contrat pour contrôler la pêche sportive pratiquée sur le lac Trout. Le travail consiste à interroger les pêcheurs itinérants et les clients du camp de pêche, et à consigner leurs prises.

6) Première nation Ka' A' Gee Tu, Kakisa

Depuis la fermeture de la pêche commerciale sur le lac Tathlina, le MPO et la Première nation Ka' A' Gee Tu recueillent des données scientifiques pour faire le point sur la population de dorés jaunes. Deux personnes ont été embauchées pour aider à la collecte et à l'échantillonnage de 250 dorés jaunes. Plus précisément, ces individus ont monté le campement d'hiver, tracé les pistes, transporté l'équipement et participé aux opérations de mouillage et de levée des filets maillants.

7) Première nation Katlodeeche, Réserve de Hay River

En vertu d'un contrat, la bande a fourni un pêcheur et un bateau de pêche pour poser et retirer des filets maillants scientifiques dans la zone de pêche locale de la rivière Hay. Cette initiative s'inscrit dans un projet conjoint triennal mené par la Première nation West Point, le gouvernement métis de Hay River et la Première nation Katlodeeche pour recueillir des données de référence sur la zone de pêche locale. Le projet a été financé dans le cadre d'un partenariat mettant à contribution la SRAPA et le PAGRAO.

8) Conseil des Métis de Hay River, Hay River

Coordonnateur/technicien de la SRAPA

La coordination globale du programme est assurée par un diplômé autochtone du programme de technologies en ressources renouvelables, embauché à contrat par l'entremise du Conseil des Métis de Hay River pour superviser les programmes de la SRAPA avec différents groupes autochtones. Cette personne forme et supervise les travailleurs saisonniers et veille à ce que les données soient recueillies selon les protocoles actuels de gestion des pêches et consignées de façon précise et concise. En outre, le coordonnateur supervise l'organisation et l'analyse informatisée des données recueillies au cours d'études communautaires, et il prépare des rapports et des exposés pour les diverses organisations/collectivités autochtones. Il participe également à l'échantillonnage de corégones et de dorés jaunes (pour en déterminer la taille et l'âge) à l'usine de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED), à Hay River.

Travailleur de la pêche – été

En vertu d'un contrat, la bande a fourni un pêcheur pour aider au mouillage et à la levée de filets maillants scientifiques dans la zone de pêche locale de la rivière Hay. Cette initiative s'inscrit dans un projet conjoint triennal mené par la Première nation West Point, le gouvernement métis de Hay River et la Première nation Katlodeeche pour recueillir des données de référence sur la zone de pêche locale. Le projet a été financé dans le cadre d'un partenariat mettant à contribution la SRAPA et le PAGRAO.

Le Great Slave Lake Advisory Committee (GSLAC)

Les ressources halieutiques du Grand lac des Esclaves sont partagées entre les pêches autochtones, commerciales et récréatives. Au moins six collectivités autochtones pratiquent une pêche de subsistance dans ce lac, et plus de 90 % des travailleurs de la pêche commerciale dans ce lac sont d'origine autochtone, bien que bon nombre d'entre eux ne soient pas nécessairement bénéficiaires des revendications actuellement négociées dans les
Territoiris du Nord-Ouest (T.N.-O).

Le GSLAC fait des recommandations au MPO sur la santé et le maintien des stocks de poisson et sur la gestion des pêches dans le Grand lac des Esclaves. Les membres avec droit de vote représentent les Premières nations dénées et métisses qui utilisent le lac de même que les industries de la pêche sportive et commerciale. Les membres sans droit de vote représentent le MPO, le gouvernement des T.N.-O. et l'OCPED. Des réunions ont lieu deux fois l'an, au printemps et à l'automne.

Projet principal

Programme d'éducation sur la conservation de la population d'inconnus du Grand lac des Esclaves – Première nation Katlodeeche, Réserve de Hay River/Gouvernement du territoire d'Akaitcho

La population d'inconnus du Grand lac des Esclaves a une importance culturelle pour les groupes autochtones qui vivent en bordure du lac, et elle exerce une influence sur la vie et le gagne-pain de nombreuses personnes. Cependant, l'exploitation intensive dont elle a été l'objet tout au long des années 1970 se traduit aujourd'hui par des problèmes de conservation. Auparavant, d'abondantes migrations de fraye remontaient les rivières Talston, des Esclaves et Big Buffalo, tandis que les rivières Hay et Little Buffalo accueillaient de plus petites montaisons.

En 2006, on a mis en chantier de nombreux projets, collectivement regroupés sous le nom de Great Slave Lake Inconnu Conservational Education Program (Programme d'éducation sur la conservation de la population d'inconnus du Grand lac des Esclaves), ou projet Coney (« coney » étant un autre nom donné à l'espèce). Le projet Coney visait à sensibiliser et à éduquer les gens de tous les âges sur la situation et l'importance de la population d'inconnus du Grand lac des Esclaves.

Dans la première partie du projet, un photographe/plongeur professionnel est venu enregistrer des interviews menées avec des chasseurs, des pêcheurs et des aînés locaux ainsi qu'avec des experts techniques sur l'histoire et la gestion de la population lacustre d'inconnus. Ces interviews, qui se sont déroulées à plusieurs lieux de pêche traditionnels du secteur, notamment la rivière des Esclaves, le lac Buffalo et la rivière Yates, visaient à mettre en lumière les connaissances historiques concernant les endroits fréquentés par ce poisson à certaines périodes de l'année, son abondance, ses utilisations, comment on l'accommodait et en quoi consistait sa gestion, tant aujourd'hui que par le passé. On a également capté sur vidéo les méthodes d'échantillonnage scientifique, les techniques de pêche commerciale et diverses méthodes de préparation, et filmé sous l'eau l'habitat de cette espèce. Tout ce matériel a été remis au MPO et au gouvernement du territoire d'Akaitcho, pour archivage et utilisation future à des fins éducatives.

La deuxième partie du projet ciblait les jeunes : puisqu'ils sont les futurs gestionnaires des ressources nordiques, on a jugé bon d'expliquer aux jeunes pourquoi cette espèce revêt une si grande importance, tant biologique que culturelle, pour le Grand lac des Esclaves. On a mis sur pied le concept de camp culturel sur le thème de l'inconnu, pour amalgamer et rapprocher le savoir traditionnel et les aspects scientifiques de la gestion des pêches, et resserrer les liens entre les bandes, les aînés et les jeunes des environs. Deux camps de ce type ont eu lieu, l'un au ruisseau Sandy dans la réserve de Hay River et l'autre en 2007 avec la Première nation de Salt River. Les camps comprenaient divers modules, notamment sur le cycle biologique de l'espèce, les méthodes de capture / nettoyage / cuisson / conservation, les interactions dans la chaîne alimentaire, la bioamplification et les problèmes de qualité/quantité d'eau. Les séquences tournées à ces camps ont servi à produire une vidéo éducative sur l'inconnu du Grand lac des Esclaves, destinée à une clientèle scolaire.

Ce projet est un excellent exemple de la façon dont on peut combiner la SRAPA et le PAGRAO pour gérer les ressources halieutiques et encourager la cogestion parmi diverses organisations.

Région du Québec

En 2006-2007, la région du Québec disposait d'un budget annuel de 3 263 000 $ pour le programme de la SRAPA, dont 200 000 $ en fonds de F et E. La région a versé à l'administration centrale 100 000 $ en F et E contre le même montant en S et C. Plus tard dans l'année, la région a touché un montant supplémentaire de 60 000 $ en F et E, puisé aux fonds pour éventualités de l'administration centrale. La région de Terre-Neuve-et-Labrador a versé 450 000 $ de plus en fonds du PTA. Ce montant sera remboursé en 2007-2008. Un montant supplémentaire de 686 650 $ en fonds du PTA a été puisé aux fonds pour éventualités de l'administration centrale, et 102 500 $ en fonds de cogestion ont été convertis en fonds du PTA. Tous ces mouvements de fonds ont donné un budget régional définitif de 4 459 650 $, dont 160 000 $ ont été affectés aux contrats, 910 500 $ aux ententes de cogestion, et 3 389 150 $ à l'achat d'entreprises de pêche dans le cadre du PTA.

Sud du Québec

Ententes de pêche

En 2006-2007, sept groupes et associations de groupes innus ont signé huit ententes dans le cadre de la SRAPA.

Cette année, une portion des fonds disponibles a été affectée à l'embauche de coordonnateurs des pêches ainsi qu'à la formation théorique et pratique (diplôme d'études professionnelles en pêche). Une partie importante du budget a été attribuée au PTA pour l'achat d'entreprises de pêche. Six collectivités ont engagé un consultant pour les aider à intégrer ou à restructurer leur entreprise de pêche.

Au cours des sept dernières années, la plupart des collectivités innues ont dû assumer des responsabilités de plus en plus grandes en matière de pêche. Elles ont aussi dû faire face aux fluctuations importantes du prix des produits de la mer sur le marché international. Certaines ont eu des difficultés à vendre leur récolte, et toutes ont dû composer avec l'augmentation du prix du pétrole. La viabilité de la pêche dans plusieurs collectivités continue de se heurter à la nécessité d'accroître la formation et au roulement de la main-d'œuvre. Une aide extérieure est donc souhaitable. Malgré cela, les Innus ont fait des progrès impressionnants dans la gestion et la rentabilité de leurs pêches.

Bandes visées par le jugement Marshall

Pour la région du Québec, les quatre collectivités micmaques et malécites de la péninsule gaspésienne reçoivent une aide financière de la SRAPA uniquement à des fins de cogestion. La collectivité de Listuguj reçoit un montant plus élevé, considérant ses responsabilités dans la gestion de la rivière Restigouche. Il importe de souligner que cette rivière fait l'objet d'une gestion conjointe par la région du Québec et la région du Golfe.

Nord du Québec

Le gouvernement régional de Kativik, qui représente 14 villages du Nord, est principalement financé sous l'égide du PAGRAO. Cependant, une entente secondaire a été signée avec ce groupe dans le cadre de la SRAPA.

Emploi

En 2006-2007, les collectivités innues ont embauché 106 Autochtones et 25 non-Autochtones dans le secteur de la pêche, pour une durée moyenne de 22 semaines (entre 10 et 34 semaines). Cela ne comprend pas les nombreux emplois indirects créés sur la Côte-Nord par l'entremise de la SRAPA. Par exemple, plus de 80 Innus travaillent à Sept-Îles dans une usine de transformation qui appartient à trois collectivités innues (Essipit, Uashat et Betsiamites).

Statistiques sur les pêches alimentaires

Les statistiques suivantes ne représentent qu'une estimation

Collectivité	Espèces	Prises
Betsiamites	Crabe des neiges Poissons de fond Buccin	199 281 lb 96 616 lb 10 669 lb
Essipit	Buccin Hareng Capelan	900 lb 250 lb
Uashat	Crabe des neiges	8 255 lb
Pêcheries Shipek	Crabe des neiges	10 073 lb (5 000 lb de produit final)
Natashquan	Crabe	9 632 lb
La Romaine	Néant	Néant

Acquisition ou participation financière à l'acquisition d'entreprises de pêche par le MPO

Dans le cadre du PTA en 2006-2007, la région du Québec a fait l'acquisition des entreprises de pêche suivantes, ou participé financièrement à leur acquisition :

Collectivité	Engins	Permis achetés	Bateaux achetés	Participation du MPO	Coût total de l'entreprise
Betsiamites*		Crabe des neiges Mactre de Stimpson Poissons de fond	Jimmy S. (43 pi) Léo-Mina (46,9 pi)	437 000 $ 553 550 $	1 300 000 $ 930 000 $
Essipit	Achat d'engins de pêche			33 600 $	
Uashat		Crabe des neiges	N/M Pathfinder VI	500 000 $	1 700 000 $
Pêcheries Shipek		5 permis de pêche du buccin Crabe des neiges	Crabier (42 pi)	165 000 $ 1 700 000 $	165 000 $ 1 700 000 $
Natashquan	Aucun achat				
La Romaine	Aucun achat				
Total				**3 389 150** $	

***Betsiamites :** L'acquisition de l'entreprise de pêche s'est étalée sur deux ans. Le MPO investira le reste en 2007-2008, pour un total de 930 000 $.

En ce qui touche l'entreprise de pêche du crabe, elle a été achetée à parts égales avec Essipit. En 2005-2006, le MPO a versé à Essipit un montant de 500 000 $, qui a permis à la collectivité d'acheter l'entreprise au pêcheur propriétaire. En 2006-2007, Essipit a vendu 50 % de l'entreprise à Betsiamites.

Principaux projets

Formation des pêcheurs innus

Le programme de formation des Innus demeure en place. Il consiste en 1 400 heures de formation réparties sur plusieurs années, et permet aux participants, jeunes et moins jeunes, d'acquérir une formation en pêche reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec. Les élèves peuvent suivre une diversité de cours selon leurs intérêts, par exemple mécanique de marine, travail général au pont, brevet de capitaine, ou planification et gestion des pêches. Les finissants reçoivent un diplôme d'études professionnelles en pêche.

Avantages concrets pour les collectivités

La plupart des collectivités innues de la Côte-Nord comptent maintenant des équipages entièrement composés d'Autochtones, dont des capitaines dûment brevetés. En outre, le Centre spécialisé des pêches (CSP) embauche des formateurs autochtones. La supervision quotidienne des élèves est assumée par un Autochtone qui détient un grade de capitaine de classe 4. La formation est donnée dans une école de Uashat à Sept-Îles, un lieu de rencontre stratégique pour les Innus de la Côte-Nord qui permet aussi aux élèves de toute la Côte-Nord de participer plus facilement à ce programme. Tous les élèves sont hébergés dans des familles pour une période allant jusqu'à huit semaines.

Cette année, on a dénombré plus de 176 inscriptions aux divers cours offerts (une même personne peut s'inscrire à plusieurs cours). 691 heures de formation ont été données. Les coûts de formation sont assumés par le MPO, et les cours sont donnés par le CSP à Grande-Rivière et à Sept-Îles. L'AMIK est responsable de l'organisation de la formation.

Programme	Nombre d'heures de cours
Travail général de pont	150
Mécanique	210
Professionnalisation	135
Capitaine avec restrictions	180
Secourisme en mer avancé	16

Régions des Maritimes

Le budget de fonctionnement initial dans le cadre de la SRAPA pour la région des Maritimes en 2006-2007 s'établissait à 2 421 500 $. L'administration centrale a fourni un montant complémentaire de l'ordre de 150 000 $ au titre du PTA pour le Native Council of Nova Scotia (NCNS), ce qui a porté à 2 571 500 $ le budget final pour la SRAPA. Une somme de 500 000 $ a servi à financer le Native Council of Nova Scotia (300 000 $ au PTA et 200 000 $ à la cogestion) et le solde, soit 2 071 500 $, a servi à financier des ententes avec treize Premières nations. Tout le financement offert aux Premières nations était destiné à des ententes de cogestion.

Nombre d'ententes et emploi

En 2006-2007, la SRAPA a donné lieu à la signature d'ententes avec le NCNS et treize Premières nations de la région des Maritimes. En vertu de ces 14 ententes, 36 gardes-pêches autochtones ont travaillé pendant 180 mois et quelque 203 Autochtones ont œuvré pendant 852 mois à d'autres projets.

Accès commercial

Le budget du PTA pour la région des Maritimes en 2006-2007 se chiffrait à 300 000 $. La totalité de cet argent a servi à financer la construction d'un nouveau bateau pour le NCNS :

Nouveaux casiers à homard, cordage, bouées et équipement de pêche de l'espadon à la palangre	50 000 $
Ensemble de permis pour le homard, le maquereau, le hareng et le hareng/maquereau-appât	161 000 $
Bateau ouvert de style homardier	75 000 $
Engins et équipement usagés	14 000 $
Total	**300 000 $**

Principaux projets

Première nation de la vallée d'Annapolis

La Première nation de la vallée d'Annapolis a consacré une portion de ses fonds de la SRAPA à l'éducation des membres de la collectivité, notamment des jeunes.

Elle a commencé par organiser une Journée des océans avec la garderie Three Wishes. L'événement s'est déroulé sur la rive de la baie de Fundy, où les superviseurs adultes et les enfants ont passé plusieurs heures à cueillir des coquillages, des organismes marins, des fossiles et différentes roches sur la plage. Ils en ont même profité pour ramasser cinq sacs de détritus. Les enfants se sont montrés extrêmement intéressés par l'activité et ont posé de nombreuses questions. Ils souhaitent répéter l'expérience, qui leur a beaucoup plu.

En novembre et janvier, la collectivité a tenu deux séances d'information au sujet de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Tous les participants ont joué une ronde de « Jeopardy » sur le thème des espèces en péril, et assisté à une présentation du MPO sur la LEP. On a profité de la seconde séance pour monter des stands d'exposition, distribuer du matériel d'information et présenter un autre exposé. La majorité des participants reconnaissaient l'importance de la LEP, et souhaitent en apprendre davantage et s'engager concrètement. On a discuté des différentes façons de participer, et dressé des plans provisoires.

En février, les membres jeunes et moins jeunes de la collectivité et le Comité des pêches ont fait une excursion d'une journée à Millbrook pour y visiter les installations d'aquaculture et observer les travailleurs vaquer à leurs tâches quotidiennes. L'activité s'est avérée très populaire, spécialement auprès des jeunes. Les membres de la Première nation de la vallée d'Annapolis commencent à s'intéresser davantage à l'environnement marin et à divers projets futurs visant une pérennisation des ressources marines.

En mars, la Première nation a accueilli Shalan Jodry, de la Première nation de Bear River, qui a animé une autre séance d'information sur la LEP. Cette activité a remporté un énorme succès et suscité une rétroaction positive. Dans la foulée de cette rencontre, la bande a dressé des plans pour examiner divers projets ayant trait à la LEP.

Toujours en mars, la Première nation de la vallée d'Annapolis a organisé une journée d'information/de formation pour tous les membres de la collectivité. Le capitaine et l'équipage du bateau de pêche aux filets dérivants de la Première nation étaient sur place toute la journée pour montrer aux gens comment faire différents nœuds de pêche ou épisser un cordage, comment exécuter divers travaux de construction et d'entretien en mer, et comment bâtir des chaluts à morue, à aiglefin et à flétan. Cette activité a remporté une grande popularité.

Région du Golfe

Le budget de fonctionnement initial de la région du Golfe pour la SRAPA en 2006-2007 se chiffrait à 3 190 650 $. Des montants supplémentaires de 350 000 $ en fonds du PTA et de 35 000 $ en fonds de cogestion ont été puisés à la réserve pour éventualités de l'administration centrale. Au total, le budget définitif atteignait 3 605 650 $.

Une somme de 375 000 $ a été remise au Native Council of Prince Edward Island (NCPEI), dont 150 000 $ ont été affectés à des projets de cogestion, et 225 000 $ à l'accès à la pêche commerciale pour ce groupe. Une somme de 460 300 $ a été versée au New Brunswick Aboriginal Peoples Council (NBAPC), dont 135 300 $ ont servi à des projets de cogestion et 325 000 $ à l'accès à la pêche commerciale pour ce groupe.

Le solde, soit 2 870 350 $, a été affecté à 15 ententes de cogestion conclues avec treize Premières nations.

Nombre d'ententes et emploi

En 2006-2007, des ententes découlant de la SRAPA ont été signées avec le NCPEI et le NBAPC, et 15 ententes ont été signées avec les treize Première nations de la région du Golfe. Ces 17 ententes ont permis d'embaucher 37 gardes-pêches autochtones, et environ 145 autres sur une base saisonnière pour d'autres projets. De plus, dix non-Autochtones ont été engagés par le NBAPC et la Première nation de Burnt Church pour aider à la pêche commerciale.

Accès à la pêche commerciale

New Brunswick Aboriginal Peoples Council

Retrait de permis	160 000 $
Engins	15 000 $
Engins et équipement pour le bateau y compris un système GPS, du matériel de survie, un ordinateur, et une remise à neuf du moteur	150 000 $
Sous-total	**325 000 $**

Native Council of Prince Edward Island

Modernisation du navire, matériel électronique et casiers à crabe commun	150 000 $
Deux remorques à plateau pour le transport du matériel	75 000 $
Sous-total	**225 000 $**

Total	**550 000 $**

Projet

Programme de capture scientifique du saumon au filet-trappe de Burnt Church

La bande de Burnt Church participe depuis trois ans à un programme de capture scientifique du saumon au filet-trappe. Dans le but d'estimer la taille de la montaison de saumons de l'Atlantique qui vont frayer dans la rivière Tabusintac, on met à l'eau deux filets-trappes tous les jours entre juillet et octobre, pour capturer, étiqueter et recapturer les saumons adultes durant la migration de fraye vers l'amont. Tous les spécimens capturés font l'objet de plusieurs vérifications : mesure de la longueur à la fourche, sexage selon les caractéristiques externes, prélèvement d'échantillons d'écaille pour déterminer l'âge, et détermination de l'origine (nature sauvage ou écloserie) avant une remise à l'eau ou une utilisation alimentaire.

Les deux filets sont mouillés dans des eaux adjacentes à des terres qui appartiennent à la Première nation de Burnt Church. On effectue également des dénombrements des autres espèces de poissons qui fréquentent la rivière Tabusintac. Ce projet est supervisé par un biologiste embauché par la bande, avec l'aide d'un gestionnaire et de dix poseurs de filet.

Mouillage d'un filet-trappe

Des pêcheurs de Burnt Church vérifient un filet

Région de Terre-Neuve-et-Labrador

La région de Terre-Neuve-et-Labrador disposait dans le cadre de la SRAPA d'un budget initial de 1 565 000 $ pour 2006-2007, dont 665 000 $ pour la cogestion et 900 000 $ pour le PTA. Au cours de l'exercice, la région a reçu de l'administration centrale une contribution supplémentaire de 15 000 $ pour la cogestion et de 212 700 $ pour le PTA. Elle a également reçu 25 000 $ du Secteur des sciences de la région pour une modification d'entente avec la nation des Métis du Labrador, pour un budget total révisé de 1 817 700 $. Cependant, plus tard dans l'année, un groupe n'a pas été en mesure d'acquérir le permis qu'il voulait. Un montant de 450 000 $ en fonds du PTA a alors été versé à la région du Québec, sous réserve que cet argent soit retourné pour l'exercice 2007-2008. Le budget global de la région se situait donc à 1 367 700 $, dont 705 000 $ ont été affectés à la cogestion et 662 700 $ au PTA.

Par le truchement de la SRAPA et du PTA, la région de Terre-Neuve-et-Labrador a continué en 2006-2007 d'offrir une aide financière aux groupes autochtones admissibles qui vivent sur son territoire. La région a réussi à négocier des ententes de pêche avec quatre groupes bénéficiaires, soit la Première nation Miawpukek (PNM), la Fédération des Indiens de Terre-Neuve (FITN), la nation des métis du Labrador (NML) et la nation innue.

Voici comment les fonds de la SRAPA et du PTA ont été répartis entre ces groupes :

GROUPE	SRAPA	PTA
PNM	190 000 $	188 700 $
FITN	200 000 $	464 000 $
NML	190 000 $	10 000 $
INNUS	125 000 $	-
Total	**705 000 $**	**662 700 $**

Dans tous les groupes, les fonds de la SRAPA servent principalement à couvrir les coûts des programmes de gardes-pêches. En 2006-2007, la PNM a, comme par les années précédentes, appliqué 50 000 $ de sa contribution aux coûts associés au programme de mise en valeur de la rivière Conne, et la NML a imputé quelque 40 000 $ de sa contribution aux coûts d'un programme de surveillance et d'échantillonnage.

Emploi

Voici le nombre d'emplois saisonniers à temps plein associés aux divers programmes de gardes-pêches :

GROUPE	N^BRE DE GARDES-PÊCHES EMPLOYÉS	N^BRE MOYEN DE SEMAINES D'EMPLOI
PNM	*6	26
FITN	**15	16
NML	5	31
INNUS	4	24

* Le PNM a maintenu son programme de gardes-pêches toute l'année. Quatre gardes-pêches ont été employés durant l'été, et deux durant l'hiver.

** Comprend le coordonnateur du programme de gardes-pêches, qui est employé durant environ 40 semaines.

Accès à la pêche commerciale

Les fonds du PTA ont été dépensés comme suit :

GROUPE	DESCRIPTION	COÛT
PNM	Achat de fournitures et de matériel pour deux réservoirs à eau de mer réfrigérée de 18 tonnes (un réservoir pour chacun des deux bateaux) et coûts associés à la modification des bateaux	172 700 $
	Achat d'engins de pêche et d'équipement	16 000 $
FITN	Acquisition d'une entreprise comprenant un bateau de 44 pi 11 po et les permis de pêche commerciale qui s'y rattachent, y compris pour le poisson de fond, le hareng, le maquereau EF, le maquereau EM, le capelan EM, le calmar, le homard, le crabe des neiges et les espèces-appâts	450 000 $
	Achat de deux moteurs et de casiers à homard pour participer à la pêche du homard	14 000 $
NML	Achat d'un moteur pour participer à la chasse aux phoques	10 000 $
Total		**662 700 $**

Les fonds provenant du PTA continuent d'aider les groupes bénéficiaires à atteindre les objectifs de leurs stratégies de pêche commerciale.

Principaux projets

Tous les groupes ont signalé que leurs gardes-pêches avaient été très occupés à surveiller les activités de pêche, et chacun a réitéré que le programme semblait très fructueux. Tous les groupes ont en commun divers objectifs, dont la protection et la mise en valeur des ressources halieutiques et de l'habitat du poisson, l'emploi de gardes-pêches à plein temps, et la fourniture d'une formation approfondie et continue d'agent des pêches aux intéressés. La collecte et la communication d'informations scientifiques et de statistiques sur le poisson et l'habitat du poisson, dans le cadre des projets d'évaluation des stocks fluviaux, sont considérées comme des activités bénéfiques.

Voici quelques-uns des faits saillants de chaque programme :

Première nation Miawpukek

Les patrouilles et les surveillances de nuit effectuées avec le MPO ont mené au dépôt de quelques accusations. La bande a également demandé aux gardes-pêches de recueillir des données sur les pratiques de subsistance (chasse, pêche, piégeage et cueillette) de la Première nation Miawpukek.

Outre leurs tâches courantes d'application de la loi, les gardes-pêches ont présenté des exposés sur divers thèmes (règlements de pêche, *Loi sur les pêches*, permis communautaires, conservation, environnement, *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*) dans des écoles locales, au Conseil et à l'Assemblée générale annuelle.

Cabane de gardes-pêches autochtones

Le financement du programme d'évaluation des stocks de la rivière Conne provient à la fois de la SRAPA et de la bande. Cette dernière a embauché huit membres qui collaborent avec le personnel scientifique du MPO et ont mené diverses activités, allant de l'électropêche à des travaux de réparation et d'entretien. Tous les poissons qui sont entrés dans la rivière Conne ou en sont sortis ont été identifiés et recensés.

La rivière Conne a donné lieu en 2006 à l'une des meilleures saisons de pêche du saumon; plus de 4 000 saumons y sont entrés. On a procédé à un relevé des prises, et prélevé des échantillons sur tous les saumons capturés. On a nettoyé ces saumons, on les a mesurés, pesés et sexés, et l'on a récolté des échantillons d'écailles. Le nombre de pêcheurs sportifs a également été enregistré.

Barrière de dénombrement

Fédération des Indiens de Terre-Neuve

Dans le cadre d'un partenariat SRAPA-PAGRAO, deux gardes-pêches ont travaillé pendant dix semaines au programme du fondule barré, en surveillant les prises accidentelles de fondules dans la pêche de l'anguille. C'était là un des projets menés par la Fédération sous l'égide du PAGRAO.

Le fondule barré

Vérification des verveux servant à capturer l'anguille

Nation des métis du Labrador

La NML et le personnel du Secteur des océans du MPO ont conjointement mis sur pied un programme de surveillance de la zone de protection marine de la baie Gilbert, qui s'est étendu de novembre à décembre. Cette nouvelle initiative a été considérée comme un grand succès. Grâce aux efforts des gardes-pêches, qui ont surveillé la zone de protection durant une bonne partie de l'hiver, la saison s'est déroulée sans incident.

Surveillance de la zone de protection marine de la baie Gilbert

Nation Innue

De concert avec les agents des pêches du MPO et les gardes-pêches du gouvernement du Nunatsiavut, les gardes-pêches ont veillé à ce que toutes les activités de pêche se déroulent en conformité avec les conditions des permis communautaires dans le cas des pêcheurs autochtones, et avec les règlements du MPO dans le cas des pêcheurs non autochtones.

À Natuashish, les gardes-pêches ont patrouillé les eaux locales jusqu'à la baie Flowers et la baie Big vers le sud, et jusqu'à Zoor vers le nord. Ils ont également patrouillé les eaux intérieures.

À Sheshatshiu, les patrouilles ont principalement visé le lac Melville, le lac Grand et Kenamu. Durant leurs patrouilles, les gardes-pêches ont régulièrement utilisé la cabane aménagée à Kanamu. Ils s'assurent que les filets sont bien identifiés, que les limites de capture sont respectées et que les pêcheurs possèdent les permis appropriés et utilisent les bonnes étiquettes.

Rénovation de la cabane des gardes-pêches autochtones de la rivière Kenamu

L'hébergement des gardes-pêches autochtones en patrouille pose un problème, particulièrement dans le cas des gardes-pêches innus du Labrador. Un certain nombre de patrouilles sont effectuées chaque année le long de la rivière Kenamu, et l'on a reconnu que les gardes-pêches pourraient davantage faire sentir leur présence dans le secteur s'ils pouvaient y passer la nuit. La cabane de patrouille de la rivière Kenamu pouvait convenir comme abri temporaire, mais elle était jugée inadéquate pour un séjour de nuit.

En 2006/2007, une partie des fonds alloués au programme des gardes-pêches a servi à agrandir et à rénover la cabane. Maintenant rénovée, la cabane peut accueillir durant la nuit les gardes-pêches en patrouille. Il s'agit là d'une solution très rentable, puisque la diminution des temps de déplacement aller-retour permettra d'augmenter le nombre de patrouilles et d'abaisser les frais de déplacement.

L'augmentation du temps de patrouille sur la rivière contribuera grandement à l'efficacité continue du programme de surveillance des activités de pêche.

La cabane des gardes-pêches autochtones de la rivière Kenamu, maintenant agrandie et rénovée

Enjeu important pour la saison 2006-2007

Fonds autochtones pour les espèces en péril

Les Fonds autochtones pour les espèces en péril (FAEP) ont été créés en 2004 à titre de volet important de la mise en œuvre de la LEP. La protection des espèces en péril au Canada nécessite un engagement efficace des peuples et des organismes autochtones pour l'exécution des programmes relevant de la LEP. La Loi reconnaît le rôle des peuples autochtones en matière de conservation des espèces sauvages et exige que le savoir traditionnel autochtone soit pris en considération dans l'évaluation des espèces qu'on croit être en péril et dans l'élaboration et l'application de mesures de protection et de rétablissement. Les FAEP englobent deux fonds : le Fonds autochtone de développement des capacités (FADC) et le Fonds autochtone de protection de l'habitat essentiel (FAPHE).

Le FADC a pour but d'aider les organismes et les communautés autochtones du Canada à renforcer les capacités leur permettant de participer activement à la conservation et au rétablissement des espèces protégées en vertu de la LEP et des espèces en péril désignées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Le FADC donne aux organismes et aux collectivités autochtones les moyens d'acquérir, d'enrichir et d'utiliser des connaissances et des compétences leur permettant de participer activement à l'application de la LEP. Le développement des capacités englobe l'acquisition de compétences (éducation, formation, apprentissage), l'obtention d'outils (systèmes ou mécanismes) et la gestion de l'information (données).

L'équipe de gestion nationale des FAEP, composée d'un membre chacun d'Environnement Canada (EC), MPO et de l'Agence Parcs Canada (APC), avec la participation AINC et du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) et en consultation avec les coordonnateurs régionaux des FAEP d'EC et du MPO, a CERNÉ sept types distincts d'activités cibles pour les FAEP. Ces activités répondent aux objectifs du programme des FAEP, pour ce qui est de contribuer aussi bien au développement des capacités des groupes autochtones qu'à la protection et au rétablissement des espèces par l'entremise du FADC et du FAPHE.

Voici les sept types d'activités :

- Communications, sensibilisation et éducation
- Collecte du savoir traditionnel autochtone
- Planification de la conservation
- Collecte des données
- Amélioration de l'habitat
- Protection de l'habitat
- Évaluation de projets

Le programme des FAEP repose sur la présentation de propositions. Toutes les communautés et organisations autochtones sont admissibles à une aide financière du programme, tout comme l'est une organisation non autochtone mandatée par une collectivité ou une organisation autochtone admissible et qui accompagne sa proposition d'une lettre d'appui.

Au MPO, la mise en œuvre du programme pour les collectivités et organisations individuelles se fait selon les dispositions du Cadre de gestion intégrée pour les programmes de contributions autochtones. En vertu du programme des FAEP, Environnement Canada et le MPO concluent des accords de contribution avec des communautés et organisations autochtones pour conserver les espèces en péril et leur habitat essentiel. La mise à contribution d'experts en espèces en péril de divers secteurs au processus d'examen vient faciliter la formulation et la sélection des projets. Une équipe de gestion régionale est chargée dans chaque région de superviser le processus d'examen et de classement des projets, et de formuler des recommandations et des conseils à l'équipe de gestion nationale, laquelle exerce un rôle de supervision nationale pour le processus d'examen et de sélection des projets et donne une orientation sur les questions de mise en œuvre à long terme au Comité des sous-ministres adjoints responsables des espèces en péril.

Le but global à long terme du programme des FAEP est de favoriser une collaboration significative avec les collectivités et organisations autochtones dans l'application de la LEP. Durant l'exercice 2006-2007, 20 groupes ont reçu un total de 498 223 $ pour financer 21 projets de nature aquatique en vertu du programme des FAEP. Ces projets étaient administrés par Environnement Canada.

Des travailleurs de la bande indienne de Soowahlie remettent en état un habitat dans le ruisseau Sweltzer. Mention de source : Ellen Huse

Un technicien de terrain de l'Okanagan Nation Alliance effectue des travaux d'évaluation de l'habitat. Mention de source : Okanagan Nation Alliance (ONA)

Un technicien prenant soin d'œufs d'esturgeon blanc de la rivière Nechako
Mention de source : Conseil tribal Carrier Sekani

Un responsable de la surveillance du saumon de la nation des Métis du Labrador (NML) recueille des données sur des spécimens, dans le cadre des travaux de surveillance sur place du saumon appuyés par le programme des FAEP

Kimberly Russell, préposée à la surveillance du saumon de la NML, en train de peser un spécimen

Kimberly Russell reçoit l'aide du garde-pêche de la NML George Morris

Des membres du Unama'ki Institute of Natural Resources (UINR) utilisent une senne de rivage pour capturer les anguilles et les autres espèces qui trouvent refuge dans la zostère

Des chercheurs de l'UINR dissèquent une anguille pour vérifier si elle contient des parasites

Parasites trouvés dans un échantillon de vessie natatoire d'anguille

Shelley Denny, de l'UINR, recueille des spécimens d'anguille dans le cadre des recherches scientifiques sur l'anguille menées sous l'égide du programme des FAEP

Des membres d'une communauté autochtone participent à une séance d'information, dans le programme de mobilisation/sensibilisation mis sur pied par le Maritime Aboriginal Peoples Council avec l'aide des FAEP

REMARQUES